

ARRETE DU MAIRE N° 567/2022**Relatif à la circulation et au stationnement****Rue Adolphe Hirn à LOGELBACH****LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et les articles L. 2541-1 et suivants ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'arrêté municipal n° 235/2020 en date du 11 juin 2020 portant délégation de signature à M. Benoît FREYBURGER - Conseiller Municipal Délégué aux chemins ruraux et à la sécurité ;

CONSIDERANT que pour permettre les travaux de voirie, aménagement de la rue Adolphe Hirn à LOGELBACH, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

ARRETE

ARTICLE 1er : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du lundi 10 octobre 2022 au vendredi 04 novembre 2022 de la façon suivante :

- **ROUTE BARRÉE** du passage à niveau n° 6 à la rue Herzog avec mise en place d'une déviation :
 - Au Sud, par la rue Haussmann direction Colmar
 - Au Nord, par les rues de la Gare, Taennchel ainsi que la route de Colmar.
- Stationnement et arrêt interdits.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- Ateliers Municipaux de Colmar - Service enlèvement des ordures ménagères ;
- SNCF – M. AGHA-BABAEI SIAVACH ;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- SDIS - Groupement Nord, 7, avenue Joseph Rey 68000 COLMAR ;
- Ville de Colmar, service voirie ;
- Entreprise PONTIGGIA ;
- Hypermarché LECLERC ;
- Riverains ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.

Fait à Wintzenheim, le 06 Octobre 2022



Benoît FREYBURGER

Conseiller Municipal Délégué
aux chemins ruraux et à la sécurité

